



AR Prefecture

043-214300329-20250728-2025_061-DE **EXTRAIT DU REGISTRE**
Reçu le 01/08/2025 **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Publié le 01/08/2025 **DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-cinq le 28 juillet à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 21/07/2025
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Gilles AUDRAS, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Roland SEUX, Bernadette PELISSIER, Thierry SOLEILHAC, Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Serge ABOULIN, Sabine JOUVHOMME, Christine SIMON, Denis CLAMENS.
Excusés :
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Patrice LHOSTE
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à
Secrétaire de séance : Denis CLAMENS

OBJET : Vote de BUDGET supplémentaire annexe Rives de la Sumène 2025

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération 2025-032 du conseil municipal en date du 15 avril 2025 approuvant le Budget Primitif des Rives de la Sumène,

Monsieur le Maire expose :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Considérant qu'un budget ne peut être à 0.00€ en recettes et dépenses, il convient de procéder au vote d'un budget supplémentaire au budget annexe des Rives de la Sumène.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire, il est nécessaire de voter un budget supplémentaire qu'il présente au conseil municipal.

VOTE DU BUDGET

AR Prefecture

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

043-214300329-20250728-2025_061-DE

Reçu le 01/08/2025

Publié le 01/08/2025

Chap/Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général		0,00	
6045	Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)		0,00	
605	Achats de matériel, équipements et travaux		0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	
65	Autres charges de gestion courante		0,20	
65888	Autres charges diverses de gestion courante		0,20	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)			0,20	
66	Charges financières (b)		0,00	
67	Charges spécifiques (c)		0,00	
022	Dépenses imprévues (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e			0,20	
023	Virement à la section d'investissement		57 521,27	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		33 807,18	
7133	Variation des en-cours de production de biens		33 807,18	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			91 328,45	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			91 328,45	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			91 328,65	

+	
RESTES A REALISER 2024	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	91 328,65

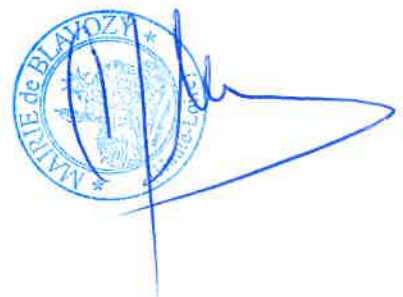
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- CONFIRME la nécessité de voter ce budget annexe supplémentaire pour le lotissement Rives de la Sumène ;
- AUTORISE le passage des écritures comptables.

Le Maire,
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance,
Denis CLAMENS



Fait et délibéré le 28/07/2025
Pour extrait certifié conforme